

Un comité technique ministériel a été convoqué le mercredi 11 juillet 2012 en présence du nouveau ministre de la défense. La CFDT retient de la séance deux messages : Oui à un nouveau dialogue social, non à un moratoire sur la réforme en cours. C'est donc un bilan mitigé. Un Comité Technique Ministériel extraordinaire sera réuni dès septembre pour la présentation des grandes lignes du projet de loi de finances 2013.

## QUAND LES FÉDÉRATIONS SYNDICALES PARLENT DE LA RÉFORME : IL Y A DE QUOI DÉSESPÉRER UN MINISTRE !

### LE MINISTRE DEFEND SA VISION

Rompant avec l'attitude de ses prédécesseurs, le ministre a initié la séance avec un long propos introductif afin de faire part aux fédérations syndicales, de sa vision et de ses convictions pour l'avenir. Il a ainsi souligné l'importance pour lui de s'adresser aux représentants des personnels de la communauté civile.

Pour le ministre, il est crucial de garder le cap des optimisations en matière de coûts et de fonctionnement et a précisé qu'il s'impliquera personnellement dans la mise en œuvre de la réforme afin de corriger les aspects inégaux.

Il est revenu sur la situation internationale et le retour programmé de nos soldats en Afghanistan. Le ministre s'est ensuite exprimé à propos de l'Europe de la Défense qu'il appelle de ses vœux, d'autant plus avec la réorientation stratégique des USA vers le bloc Asie Pacifique. Sur les questions budgétaires, M. LE DRIAN a affirmé sa conviction de la participation de l'effort du ministère de la défense au redressement de la France mais en gardant une défense indépendante et à un niveau crédible.

### LA CIBLE SERA MAINTENUE...

Sur la question attendue de l'attitude du nouveau ministre vis-à-vis des restructurations et du plan social en cours, il a indiqué que la cible de - 54 923 postes avec la Loi de Programmation. Militaire en cours, serait maintenue.

Sur la réorganisation inspirée de la RGPP avec la mise en place de bases de défense, le ministre a été sensibilisé sur les difficultés en matière de relations humaines pour les personnels civils, la civilianisation et la question des externalisations d'activités du soutien.

Il s'engage sur un accompagnement social digne et de qualité et visitera plusieurs bases

de défense dès la rentrée. Il a précisé qu'il écoutera « le terrain » et pas les acteurs susceptibles de seulement valoriser le fonctionnement. Le ministre souhaite réduire les antagonismes existants entre civils et militaires aujourd'hui. La question de l'inadéquation des CHSCT Défense avec la réorganisation sera de même étudiée.

### LES GRANDS TRAVAUX

Le ministre a abordé les travaux en cours sur le nouveau livre blanc qui devrait être présenté en fin d'année avant de lancer la réflexion sur la prochaine Loi de Programmation Militaire. Il est revenu sur les trois précédents livres blancs (1972, 1994, 2008) en précisant que le prochain n'est préparé ni pour le simple plaisir, ni pour justifier ou prétexter quoi que ce soit.

Il y a de nouveaux éléments géostratégiques avec la crise économique, la nouvelle posture des USA, la panne de l'Europe, le Printemps Arabe et les nouveaux risques. Les organisations syndicales seront associées aux travaux de la commission sur le livre blanc. Dans le même esprit de transparence, la loi de finances 2013 sera présentée aux fédérations syndicales lors d'un CTM extraordinaire en septembre.

### UN NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL

Le ministre a terminé son propos sur la question du dialogue social. Il souhaite engager un dialogue social rénové, dans la démarche de la conférence sociale en cours. Il souhaite impliquer le MINDEF dans ce qui sera organisé au niveau de la Fonction Publique. Il a ainsi énoncé plusieurs thèmes de concertation qui devront être organisés à l'intérieur de groupes de travail du comité technique ministériel : CHSCT, emplois stratégiques, etc.

(Suite page 4)

▼  
Le ministre doit comprendre que les personnels attendent des signes importants de changement. Cela passe par la remise en question de la réforme en cours.  
Il doit désormais mettre en œuvre un dialogue social renouvelé ...  
▲

# ► Les textes soumis au vote...

## SALAIRE DES INSPECTEURS CIVILS

### Point 1 : texte modifiant l'échelonnement des grilles de salaire des inspecteurs civils

La **CFDT**, à la différence d'autres organisations syndicales, estime cette mesure malvenue en cette période de

blocages salariaux et d'absence de requalifications d'autres catégories de fonctionnaires.

Ce sont les plus modestes qui sont le plus impactés par la politique de disette salariale et il est donc temps pour

la **CFDT** de prendre prioritairement des mesures de rééchelonnements pour les fonctionnaires de catégorie C et leur revalorisation indemnitaire.

**Le texte a été approuvé.**  
**Vote CFDT : abstention.**

## L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

### Point 2 : texte relatif à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des fonctionnaires et de certains agents non titulaires civils du ministère de la défense.

L'entretien professionnel a pour but d'analyser, les objectifs, les services rendus, les besoins en formation et les possibilités de mobilité. Il est indispensable, à l'attribution de la PFR.

L'administration nous a présenté un guide pratique, un modèle de compte rendu unique simplifié, a confirmé une formation à destination d'un maximum

de Supérieur Hiérarchique Direct (SHD), via des formateurs relais, et a annoncé une circulaire rappelant les modalités de l'entretien.

La **CFDT** a rappelé ses craintes :

- sur le désintérêt et l'incompréhension de la part de trop nombreux SHD, militaires en particuliers, qui n'estiment pas cette tâche prioritaire et la traiteront donc en retard avec un manque d'attention.

- sur l'incompétence ou insuffisance des moyens RH locaux pour préparer correctement les CREP avec les élé-

ments extraits d'ALLIANCE.

- sur l'insuffisance de sensibilisation des agents à l'importance de cette évaluation et à sa préparation.

Concernant le guide, nous avons demandé une concertation, afin de faire remonter nos remarques.

Le SGA a donné son accord pour la mise en place d'un groupe de travail en septembre pour finaliser ce point.

**Le vote s'est conclu par une abstention unanime des organisations syndicales à ce texte.**

## L'ALLOCATION DE CAA LIÉE A L'AMIANTE

### Point 3 : projet de décret modifiant le décret 2001-2169 relatif à l'attribution de l'allocation de cessation anticipée d'activité liée à l'exposition à l'amiante, au profit des ouvriers de l'État.

Ce décret permettra d'éviter une rupture financière, aux dépens des ouvriers de l'État qui ont cessé leur activité par anticipation suite à leur exposition à l'amiante.

En effet, la fin du versement de l'allocation de cessation anticipée d'activité

« amiante » intervient dès l'âge de 60 ans, or le début du versement de la retraite, réforme oblige, est dorénavant versé après cet âge.

La **CFDT** était intervenue pour dénoncer ce fait et exiger qu'une solution soit trouvée.

Ce texte est donc bienvenu et la **CFDT** a voté pour.

Par ailleurs, le secrétaire général pour l'administration s'est engagé à une mise à jour rapide de la liste des établissements concernés par l'amiante, pour éviter des pertes d'ouverture de droits.

Toutefois la **CFDT** a dénoncé les difficultés de liquidation des retraites des ouvriers de l'État qui bénéficient des travaux insalubres, rallongeant les durées de paiements par avance et générant une surcharge de travail pour les agents de la sous direction des pensions.

**Le texte a été approuvé.**  
**Vote CFDT : pour.**

# Les autres sujets à l'ordre du jour...

## FORMATION PROFESSIONNELLE

La **CFDT** est intervenue sur la désorganisation complète du réseau formation, du dialogue social afférent, des outils et des moyens.

Exemple : l'instance historique de la concertation dans les établissements - le groupe paritaire de formation (GPF) n'existe plus réglementairement. Alors qui fait quoi ? Notre ministère le sait depuis des mois, mais silence radio sur l'instance de remplacement au sein des organismes, indispensable pour la **CFDT**.

Aujourd'hui, de nouveaux acteurs interviennent dans ce domaine : tous les comités techniques issus des élections de 2011, les GSBdD, les CMG, le CFD, le CFMD etc. Sans oublier les employeurs, parfois nouveaux (CPCS, SCA) qui restent avec toutes les formations « métiers » des intervenants de premier ordre.

Pour la DRH-MD, l'année 2012 sera donc une année de transition. Tout reste à faire dans ce contexte avant la fin de l'année.

Pour répondre à l'ensemble des problèmes exposés par la **CFDT**, et bien entendu suite à notre retour d'expérience de terrain, la **CFDT** a demandé la création de groupes de travail.

En réponse, la DRH-MD a accepté notre demande.

Pour la **CFDT**, rien de devra passer au travers des mailles du filet des groupes de travail, nous y veilleront.

Seront abordés (axes non exhaustifs) :

- La clarification du rôle des instances dans le paysage ministériel (DRH-MD, employeurs, CFD/CFMD, CMG et réseau CCF, GSBdD et RF, PFAF etc.)

- Les diverses modalités pédagogiques de la FP

- Rôle et place des formateurs internes de la FP

- Définir les conditions d'un dialogue social constructif

- Orientations interministérielles de la FP

- Ouverture à l'interministériel à l'action des opérateurs (CFD, CFMD) – partenariat entre les plateformes RH des SGAR et les CMG.

- Labellisation des formations par la DGAFP

- Employabilité des agents par le maintien d'un niveau permanent de compétences dans tous les métiers voire pour les reconversions et réorientation professionnelle.

- Accompagnement des parcours professionnels.

- La prise en compte dans le SIRH de toutes les formations suivies : communes, métiers etc.

- Suivi des évaluations.

- Outils, moyens, résultats.

- Autres.

Tous ces travaux ont pour objectif la parution d'un document d'orientation. (fin 2012 ?).

### Commentaires CFDT

L'instance de concertation au sein des organismes doit être maintenue et formelle, dans le respect des accords de Bercy.

Chaque comité technique (CT) doit avoir une présentation exhaustive des plans relatifs à la formation professionnelle, qu'ils relèvent de la formation : continue, cœur de métier, prévention, préparation examen et concours, bilan de compétences, VAE, DIF etc.

Reste le problème majeur de la prise en charge par l'employeur des frais engagés par les agents pour suivre les formations au CFD de Bourges par exemple ou encore le ratio qui semble s'imposer de 1 soutenant pour 300 soutenus (insoutenable, 1 pour 150 dans le dernier accord cadre).

## BILAN SOCIAL

Les effectifs de personnels civils diminuent toujours plus vite que ceux des militaires : 22,93% en 2010 et -22,88% en 2011, est ce un effet de la civilianisation ?

Ces chiffres sont confirmés par le ratio des sorties et des entrées : militaires (-25%) civils (-200%).

Le recrutement des militaires en 4139-2 et 3 est de 490/1090.

Ces chiffres ne trompent personne! Le SGA ne dit pas autre chose. Les chiffres sont souvent cruels.

Ouvriers de l'État : sur un rythme de 1.700 sortants/an, dans 13 ans, c'est l'extinction totale !

Il y a eu 29.000 contrats ESR en 2011, et comme dirait l'autre, souvent devant la photocopieuse à faire du travail de sou-

tien... 2,4%, c'est le taux d'activité des réservistes en OPEX. Ca fait réfléchir.

Accidents du travail : augmentation de 8,6% (TMS).

Pour la **CFDT**, ce bilan social ne traduit pas l'amélioration de la condition des personnels civils et les efforts attendus en matière de civilianisation, bien au contraire. A bon entendeur...

## QUESTIONS DIVERSES

**CMG** : Le SGA BODIN nous a informé de sa décision de ne plus diminuer les effectifs dans les centres ministériels de gestion (suite à une demande de la **CFDT**).

**Service National et JDC** : Sur l'avenir de la journée défense et citoyenneté (JDC), le ministre a été très clair, pas de suppression, ce n'est pas dans ce domaine que des économies seront faites.

**Comité de suivi des restructurations (CSR)** : la prochaine réunion du CSR sera convoquée en septembre par le nouveau DRHMD FEYTIS. A la demande de la **CFDT**, cette instance abordera également le suivi des emprises militaires qui ont été cédées dans le cadre de la réforme.

(Suite de la page 1)

## LA CFDT S'ADRESSE AU MINISTRE

La parole a ensuite été donnée aux fédérations syndicales. La **CFDT** a fait part au ministre de sa vision des enjeux de la défense et de la nécessité de poser un moratoire sur la réforme au regard du gâchis humain et matériel organisé sous couvert de la RGPP lancée depuis 2008.

Extraits de la déclaration de la **CFDT** au ministre :

« La **CFDT** qui a toujours traité ces questions sur les plans, social et sociétal, aimerait débattre avec vous de la place de la défense aujourd'hui, après des décennies de restructurations, la fin de la conscription, la professionnalisation des armées et la fin des arsenaux Terre et Marine. .../... Nous concentrerons donc notre intervention sur la réforme en cours inspirée par la RGPP, la place de la défense dans la nation, la nécessité d'un dialogue social à la hauteur des enjeux. Mais aussi sur les annonces prématurées selon nous, du premier ministre et de la ministre de la fonction publique, sur une rigueur à soutenir, dont les fonctionnaires devraient être les premiers soldats vertueux. Quand on continue de parler d'économie et de rigueur à coup de pourcentages négatifs, pour les questions qui concernent la sphère publique et ce, malgré les promesses électorales, la colère n'est pas loin.

.../... S'il est une continuité que la **CFDT** attend, elle concerne les mesures d'accompagnement social et le budget consacré aux mesures catégorielles, dont nombre de chantiers sont en cours. A la **CFDT**, nous attendons de notre ministre qu'il défende la « maison » et pèse sur les choix budgétaires en interministériel. S'il y a éventuellement du « gras » ailleurs, ce n'est plus le cas à la défense.

.../... A la Défense, dans son champ privé comme public, les salariés sont dans l'attente de changement. Ne plus être la variable d'ajustement. .../... La **CFDT** vous demande d'associer les organisations syndicales aux audits conduits pour la définition du nouveau livre blanc. La question d'un débat plus large, États Généraux, Grenelle ou quelle qu'en soit la forme, doit être abordée afin de retisser et renforcer le lien entre la communauté de défense et la nation.

.../... N'est-il pas temps de faire une pause? De réaliser des audits et de faire de vrais bilans plutôt que d'appliquer la devise « on verra en marchant » avec le risque déjà pointé d'aller à la catastrophe ? C'est ce que la **CFDT** vous demande Monsieur le ministre.

En matière de dialogue social, la **CFDT** attend, Monsieur le Ministre, la mise en place d'un véritable agenda social qui fixe les dates et les thèmes de négociation. La **CFDT** propose que les groupes de travail du comité technique ministériel, ouvrent de grands chantiers sur l'emploi, la rémunération et le pouvoir d'achat, la gestion prévisionnelle des compétences, la formation professionnelle, l'égalité professionnelle ainsi que la santé et sécurité au travail.

Sur la question des restructurations, l'actuel comité de suivi ne répond pas aux attentes avec une ou deux réunions par an et la projection de vagues statistiques. Un groupe de travail pourrait aborder en amont, à la fois les questions d'accompagnement social mais également assurer un suivi du sort réservé aux emprises militaires abandonnées contre l'euro symbolique et pour lesquelles il n'y a aucune transparence sur leur reconversion.»

***Si le ministre a entendu la CFDT sur la question d'un nouveau dialogue social (dès septembre), il ne remet pas en question la suppression des 54 000 postes d'ici à 2014. Le sentiment de la CFDT est donc mitigé car les personnels attendent les actes pour un véritable changement ! La CFDT appelle donc l'ensemble des personnels à la vigilance et à se tenir prêts pour soutenir les pistes de progrès qui concernent l'emploi, le déroulement de carrière et les conditions de travail à la défense. La grande muette doit faire entendre sa voix en interministériel et la CFDT attend de son ministre qu'il en soit le porte-voix !***

Paris, le 12 juillet 2012